

PRIMATURE

CABINET DU PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

**DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
DE MONSIEUR MODIBO KEITA, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

27 mai 2015

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs les Honorables Députés de l'Assemblée Nationale,
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,**

Vous comprenez mon émotion mais aussi, tout l'honneur que je ressens en m'adressant aux membres de l'Assemblée Nationale pour leur soumettre notre Déclaration de Politique Générale.

En me présentant ici aujourd'hui, Honorables Députés, j'ai à cœur de m'acquitter d'un devoir qui m'impose, en ma qualité de Premier ministre, d'engager la responsabilité du Gouvernement devant vous, et cela conformément aux pertinentes dispositions de l'article 78 de notre Constitution.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer de nouveau mes sentiments de profonde gratitude au Président de la République, Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA qui a bien voulu m'appeler aux fonctions de Chef de Gouvernement, le 8 janvier 2015.

Je rends hommage aux personnalités qui m'ont précédé dans ces fonctions pour les efforts considérables qu'elles ont accomplis au service du peuple malien.

A vous-même, Monsieur le Président, et à l'ensemble des Députés, je renouvelle mes vives félicitations pour la confiance dont vous avez été investis par le peuple souverain du Mali. Vous avez choisi de porter la voix du Mali au-delà de ses frontières.

Vous vous êtes remarquablement acquittés de cette mission dans des conditions souvent difficiles, dans la tempête et la tourmente de la crise sociopolitique et sécuritaire qui a ébranlé et traumatisé nos braves populations, elles qui ont payé un lourd tribut à la violence et à l'intolérance, souvent allant jusqu'au sacrifice ultime.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour ces victimes, pour toutes les victimes maliennes et non maliennes, tombées partout sur notre sol, nous avons une pensée pieuse. Nous vous prions d'observer à leur mémoire une minute de silence.

Nous associons à cet hommage, les membres de l'Assemblée Nationale rappelés à Dieu. Que leurs âmes reposent en paix ! Amen.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

C'est aussi le lieu pour moi de réitérer toute ma gratitude à toutes celles et à tous ceux qui œuvrent avec esprit de suite et parfois dans l'anonymat, au retour de la paix dans notre pays.

J'exprime par la même occasion, ma profonde reconnaissance aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour leur soutien multiforme dans la recherche de solutions durables à la crise que traverse notre pays.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans un contexte de sortie de crise multidimensionnelle où les attentes sont toujours fortes, le temps n'est pas le meilleur allié et la hiérarchisation des besoins s'impose.

C'est dans cet esprit que nous avons choisi de bâtir la présente Déclaration de Politique Générale autour de trois (3) axes visant à :

- assurer la sécurité des personnes et la protection de leurs biens dans un environnement de paix ;
- améliorer les conditions de vie et d'existence des populations ;
- promouvoir la justice et l'équité.

Le socle sur lequel se fonde la présente Déclaration de Politique Générale, demeure le projet de société et la vision déclinée par le Président de la République, en ce qui concerne le développement économique, social et culturel de notre pays ainsi que le Programme d'Actions du Gouvernement 2013-2018.

C'est pour vous dire, **Monsieur le Président, Honorables Députés**, que nous avons la volonté de nous fonder sur l'existant et d'inscrire notre action dans le cadre de la continuité de l'Etat.

I. SECURITE DES PERSONNES ET PROTECTION DE LEURS BIENS DANS UN ENVIRONNEMENT DE PAIX

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Nous sommes interpellés par rapport aux actes de violences, aux menaces pesant sur l'intégrité physique des personnes et aux atteintes à leurs biens.

La restauration de la paix dans notre pays, particulièrement dans sa partie septentrionale est une condition essentielle du développement de la sécurité globale, par conséquent de l'accroissement du bien-être et du mieux-être de l'ensemble de nos populations.

Le paragraphe de l'Accord de Paix intervenu à la suite des Pourparlers inter-maliens d'Alger est un évènement majeur, eu égard à la profondeur et à l'ampleur de la crise institutionnelle et sécuritaire qui a gravement affecté notre pays et imposé de lourds sacrifices à notre peuple.

La mise en œuvre des dispositions de cet Accord mobilisera nos énergies et d'importants moyens matériels et humains.

Aussi, la traduction en actes concrets des dispositions de la Loi d'Orientation et de Programmation militaire est d'une impérieuse nécessité. Le réarmement moral et l'équipement conséquent de nos Forces Armées et de Sécurité pour le rétablissement et la sauvegarde de la paix sont des données incontournables.

La sécurité sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les grandes agglomérations fera l'objet d'une attention constante et soutenue.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

S'agissant du besoin de sécurité, il n'est pas nécessaire de dépeindre la situation d'ensemble peu reluisante que nous vivons actuellement.

Vous la connaissez d'autant mieux que, chacun de vous, dans sa circonscription, fait l'objet d'interpellations et de témoignages aussi poignants les uns que les autres sur les actes de banditisme, les menaces et atteintes graves à l'intégrité physique des personnes et à leurs biens, les conflits communautaires et identitaires.

Nous sommes meurtris devant ces scènes d'agressions multiples qui, hélas, ne cessent de s'amplifier. Cela, nous le déplorons et le Gouvernement a la ferme détermination d'y mettre fin, avec le concours de tous.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Je mesure toute la place de la sécurité dans la construction, la consolidation de la paix et le développement.

C'est dans ce sens que la Réforme du Secteur de la Sécurité, commencée en août 2014 avec la création du Conseil National pour la Réforme du Secteur de la

Sécurité sera poursuivie par la mise en place des organes dudit Conseil et le recrutement de leur personnel.

Sont en ligne de mire, la couverture sécuritaire adéquate et appropriée du territoire dans un premier temps et l'ajustement du maillage dans un second temps, à travers la création d'unités de Sécurité et de Défense ainsi que le recrutement d'éléments nouveaux.

Le Gouvernement accordera une attention particulière à l'application de la Loi de Programmation Militaire, de la Loi de Programmation de la Sécurité ainsi qu'à l'organisation des secours, à la lutte contre les trafics et le crime organisé.

La réflexion sur d'autres sources de financement est en cours pour soutenir l'équipement et l'entretien de nos Forces Armées et de Sécurité. A cet effet, je lance un appel pour la constitution d'un fonds national de soutien auxdites Forces.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La lutte contre le crime organisé dépasse le cadre d'un seul Etat.

Pour combattre la criminalité transnationale, le Gouvernement travaillera inlassablement à l'avènement d'une véritable convention sahéenne sur la question. Le processus de Nouakchott et le G5 Sahel seront mis à contribution.

De même, le Gouvernement explorera toutes autres pistes de coopération telle que l'Initiative pour la Gouvernance de la Sécurité (Initiative OBAMA) et s'attèlera à la transformation de la Plateforme de coordination des stratégies « sahel » en un cadre de soutien aux efforts de sécurisation du pays et de la sous-région.

La Réforme du Secteur de la Sécurité se poursuivra en termes d'amélioration de la gouvernance et de dotation en moyens humains, matériels et financiers conséquents.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

L'amélioration des conditions de vie et d'existence des populations constitue une autre ligne directrice de l'action gouvernementale. Le relèvement de ce défi nécessite le concours de tous.

II. AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'EXISTENCE DES POPULATIONS

Sur ce plan, la stratégie de croissance consistera à diversifier l'économie, en recentrant le Programme d'Actions du Gouvernement sur les priorités suivantes :

- l'amélioration du cadre macro-économique ;
- le relèvement du pouvoir d'achat des populations ;
- la modernisation de l'agriculture et la protection de l'environnement ;
- le développement social ;
- la politique de décentralisation et de la libre administration des collectivités ;
- l'emploi des femmes et des jeunes ;
- la protection sociale ;
- le développement des infrastructures de transport ;
- le développement du secteur privé et du partenariat public-privé.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour **l'amélioration du cadre macro-économique**, l'activité économique continuera de croître à un rythme d'au moins 5,0% en termes réels en 2015 malgré un contexte international difficile. Cette croissance sera impulsée par l'ensemble des secteurs d'activités, qui bénéficieront par ailleurs des effets induits de la réduction de la dette intérieure de l'Etat et du retour des Partenaires Techniques et Financiers.

S'agissant de l'inflation, elle devrait atteindre seulement 1,7% en 2015 contre une norme communautaire de 3,0%. Cette maîtrise de l'inflation s'explique par les mesures prises par le Gouvernement pour assurer la stabilité des prix.

Pour **l'assainissement des Finances publiques**, les mesures à prendre s'orienteront dans le sens de l'amélioration de la performance des régies financières.

L'efficacité et la transparence dans les procédures de passation des marchés publics et de contrôle de la dépense publique seront renforcées.

Le Gouvernement a soumis à l'Assemblée Nationale, le projet de Loi de Finances Rectificative prenant en compte l'incidence financière pour l'année 2015 de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire, des accords conclus avec l'Union Nationale des Travailleurs du Mali et de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

Des réformes sont également en cours pour l'amélioration de la transparence dans la gestion des finances publiques, notamment la relecture du Code des Marchés publics en vue d'améliorer l'élaboration des plans de passation des

marchés, de relever leurs seuils de conclusion et d'approbation, et de réduire le nombre des signataires des contrats.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Nous devons travailler au niveau structurel pour jeter les bases de l'émergence économique à travers la mise en œuvre de projets structurants.

La poursuite de **l'édification des piliers de l'Emergence économique** constitue un des principaux défis à relever.

L'étude des instruments financiers adaptés à cette exigence sera poursuivie avec nos partenaires en vue d'aider à la mise en œuvre des grands programmes indispensables au développement dans les Secteurs Agricole, Energétique ainsi que dans les domaines des Infrastructures et de l'Habitat.

Des stratégies de mobilisation des ressources financières sont à l'étude dont le projet de **Fonds d'actifs stratégiques pour l'Emergence**, qui vise à favoriser l'impulsion nécessaire au décollage économique.

Une attention particulière sera accordée aux Régions du Nord du Mali dans le souci d'asseoir la paix et la sécurité à travers la mise en place d'un **Fonds pour le Développement durable**.

C'est le lieu de saluer l'heureuse initiative de la Conférence des donateurs dénommée « Ensemble pour le renouveau du Mali ». Nous mettrons en œuvre les principales conclusions de la cinquième réunion tenue à Bamako, marquée par la volonté partagée de poursuivre la dynamique amorcée.

Nous nous emploierons à capitaliser ces acquis pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali récemment signé dans notre capitale. Dans ce sens, il sera organisé en septembre 2015 à Paris, la Conférence économique pour la reconstruction du Nord du Mali sous l'égide de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

Il s'agit là d'un évènement majeur qui a permis aux maliens de se retrouver, de renouer avec les valeurs qui nourrissent et fortifient leur volonté de vivre ensemble et de gagner le combat pour le développement économique, social et culturel.

Nous réitérons nos vifs remerciements et notre profonde reconnaissance à l'Equipe de Médiation conduite par l'Algérie, pour son engagement constant en faveur de la paix au Mali et dans la sous-région.

Nous sommes reconnaissants à la Communauté internationale dans son ensemble pour son accompagnement et son soutien multiforme. Nous remercions tous les pays qui assistent et accompagnent le Mali tout au long du processus de sortie de crise.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La préservation du pouvoir d'achat des consommateurs est une composante essentielle de l'action gouvernementale.

A cet égard, et en prévision du mois de Ramadan, les stocks des produits de première nécessité et de large consommation seront consolidés et la variation de leurs prix aux consommateurs sera suivie avec une attention particulière.

A titre de rappel, un projet de loi portant protection des consommateurs a été déposé à l'Assemblée Nationale.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La modernisation de l'Agriculture est au cœur de nos préoccupations pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création de richesses et la protection de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de développement du secteur Agricole s'appuiera sur deux (2) piliers :

- la mutation des exploitations agricoles familiales de subsistance vers des exploitations familiales, commerciales et modernes produisant pour le marché ;
- le développement des Agropoles en vue de la transformation et de la valorisation des produits agricoles dans les grands bassins de production.

Les actions du Gouvernement porteront sur l'intensification et la diversification agricoles ainsi que sur l'organisation des marchés céréaliers pour un meilleur accès des populations à la nourriture et à une alimentation saine.

Les aléas climatiques et le faible niveau de transformation de nos produits entravent les efforts de nos compatriotes. C'est pourquoi, la modernisation du secteur agricole et son affranchissement desdits aléas seront une priorité du Gouvernement à travers l'aménagement de 100 000 hectares sur la période 2014-2018.

Le développement des programmes d'extension des aménagements hydro-agricoles permettra d'accroître la production.

Dans cette perspective, le Gouvernement a adopté les textes relatifs à la création d'une Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau d'Irrigation.

Dans les sous-secteurs de l'Élevage et de la Pêche, le Gouvernement poursuivra les actions d'intensification, de diversification et de valorisation des productions animales et halieutiques. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la résilience des acteurs concernés.

Il veillera également à la protection de la santé animale par l'amélioration du taux de couverture vaccinale des maladies autres que la pneumonie contagieuse bovine.

Dans le but de promouvoir la pisciculture et l'aquaculture, le Gouvernement mettra en œuvre le Programme National d'empoissonnement des plans d'eau.

En outre, notre action portera sur la consolidation des acquis et la poursuite de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole et de la Politique du Développement Agricole.

Le Gouvernement accordera aussi une importance particulière au renforcement des programmes de recherche en vue de soutenir la productivité et la production Agricoles.

En termes de budget, nous nous inscrivons en droite ligne des engagements pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à Maputo en 2003 pour allouer au moins 10% du Budget national au financement du Secteur Agricole.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière **domaniale et foncière**, le Gouvernement veillera davantage à permettre un accès équitable et sécurisé des citoyens à la terre.

Les perspectives de relecture du Code domanial et foncier et d'élaboration d'une loi foncière agricole, de confection et de mise en œuvre du cadastre, concourront à l'application de la politique domaniale et foncière.

L'objectif visé est de mettre fin aux risques accrus d'insécurité juridique pour les citoyens et à la paupérisation grandissante du monde rural.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine **industriel** et pour accroître l'attractivité de notre pays vis-à-vis des investisseurs, l'aménagement des zones industrielles de Dialakorobougou, Ségou et Kayes se poursuivra. Pour consolider les acquis de l'exercice 2014, le Gouvernement organisera la Journée de l'Industrialisation de l'Afrique, Edition 2015.

Dans le même sens, le Gouvernement adoptera prochainement le document de la Politique Nationale de la Qualité et le Plan d'Actions 2015-2017 de mise en œuvre de la Politique de Développement Industriel. Il sera procédé également à la restructuration et à la mise à niveau des entreprises.

La signature récente de trois (3) protocoles d'accord entre le Gouvernement de la République du Mali et la Société Chinoise de l'Industrie Légère pour la Coopération Technico-économique avec l'Etranger permettra de doter notre pays d'une usine de :

- production d'huile d'arachide à Kita ;
- production de concentré de tomates dans la zone Office du Niger ;
- transformation du manioc dans la zone Office du Niger.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière de **sécurité alimentaire et nutritionnelle**, les efforts du Gouvernement porteront sur la reconstitution du Stock National de Sécurité à hauteur de 35 000 tonnes de céréales en 2015 et du Stock d'Intervention de l'Etat à hauteur de 25 000 tonnes de riz.

Le Gouvernement procédera également à :

- la relecture des textes du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et de ses services rattachés ;
- l'évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- la mise en œuvre du Plan National de Réponse aux difficultés alimentaires ;
- l'adhésion effective du Mali à la Mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques ;
- l'élaboration de la Politique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Dans le domaine de **l'Environnement**, le Gouvernement accordera une attention particulière à l'assainissement et à la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

En droite ligne de notre Politique Nationale de Protection de l'Environnement, nos actions porteront prioritairement sur :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan quinquennal de reboisement ;
- l'aménagement des forêts ;

- la préservation des fleuves et de leurs bassins versants, notamment par la mise en œuvre du « Programme Présidentiel de Sauvegarde du Fleuve Niger au Mali » et sa réhabilitation économique et environnementale ;
- le contrôle de l'utilisation des produits chimiques dans l'orpillage et l'industrie minière ;
- la restriction de l'exploitation des dragues sur les cours d'eau ;
- la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ;
- la prise en compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- la promotion du Partenariat Public-Privé en matière de gestion des ressources forestières et fauniques.

Concernant l'**Assainissement**, l'on notera que la situation créée par le volume croissant des déchets solides, l'insalubrité et la pollution de nos grandes villes constitue une préoccupation majeure.

Le Gouvernement procédera à la construction de décharges finales et de stations de traitement des eaux usées des ménages et des industries.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine des **infrastructures économiques de base**, les différents chantiers et projets seront poursuivis sur l'ensemble du territoire afin de relier les principales agglomérations ainsi que les pôles de production économique et d'exportation de nos produits du cru. Dans ce cadre, nous envisageons de réaliser les infrastructures suivantes :

- l'Autoroute 2x2 voies Bamako-Ségou, en cours ;
- la route Goma coura-Nampala-Léré-Niafunké-Goundam-Diré-Tombouctou ;
- la route de l'Avenue de l'An 2000 à Ségou.

Il en sera de même pour :

- l'aménagement en 2x2 voies de la section Ségou-San de la Route Nationale N° 6 ;
- l'échangeur au carrefour de Markala ;
- la route Zantiébougou-Kolondiéba-Frontière Côte d'Ivoire ;
- la réhabilitation de la section Tour de l'Afrique à Yirimadio ;
- l'aménagement de la voie de raccordement du 3^{ème} pont de Bamako à la route Nationale Bamako-Ségou ;
- l'aménagement de 10 km de voiries dans la ville de Ségou ;
- l'aménagement de la route Bamako-Koulikoro avec la construction du Pont de Kayo et ses voies d'accès ;
- la construction du pont de Kouoro Barrage sur la route Sikasso-Koutiala.

En matière d'**entretien routier**, le Gouvernement s'engage à sauvegarder le patrimoine routier en renforçant et en améliorant les ressources destinées à l'entretien et au système d'entretien.

En perspectives, le Gouvernement s'engage à rechercher le financement d'autres projets structurants, de désenclavement intérieur, et d'intégration.

Il s'agit :

- de la construction du 4^{ème} pont de Bamako et ses voies d'accès ;
- de la construction de la ligne d'interconnexion ferroviaire Conakry-Kankan-Kandia-Bougouni-Bamako ;
- de l'aménagement de la voie reliant la route de l'Aéroport de Bamako-Sénou à l'Université de Kabala ;
- de la réhabilitation de la route Sévaré-Gao et l'aménagement de la voie Gao-Bourem-Kidal-frontière Algérie ;
- de l'aménagement de la voie Kayes-Aourou-Frontière Mauritanie ;
- de la construction du port fluvial d'Ambidédi ;
- du bitumage de la route Kwala-Goumbou-Nara-frontière Mauritanie ;
- de l'aménagement de la route Ansongo-Ménaka-Anderaboucane ;
- de l'aménagement de la route Tombouctou-Bambara Maoudé-Douentza ;
- de l'aménagement en 2x2 voies de la route Sikasso-Zégoua ;
- de la réhabilitation du chemin de fer Bamako-Dakar ;
- du bitumage de la route Macina-Diafarabé-Tenenkou ;
- de l'aménagement de la route Konna-Korientzé ;
- du bitumage de la route Fana- Béléco-Kignan ;
- du bitumage de la route Dioïla-Massigui-Koualé ;
- de l'aménagement de ports secs à Kayes et à Sikasso ;
- de la construction du Pont de Dioïla ;
- de la construction d'un pont sur le fleuve Niger à Ségou ;
- de l'aménagement de 1000 kilomètres de pistes rurales sur 5 ans.

Des recherches de financement sont en cours pour :

- la construction et le bitumage de la route Tien (rive droite du fleuve Niger)-Gouni-Zantiguila sur la Route Nationale N° 6 ;
- la voie de contournement de l'Aéroport Ambodédjo de Mopti ;
- l'aménagement de 10 km de voies urbaines dans la localité de Kadiolo ;
- la construction et le bitumage de la route Bougouni-Manankoro-Frontière Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les projets structurants des Régions du Nord du Mali, leur réalisation se fera à travers la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali.

Les **projets routiers** seront accompagnés par l'adoption de textes pour la mobilité urbaine et la lutte contre l'insécurité routière, qui est devenue un fléau pour toutes les couches de notre société, notamment les jeunes.

Parallèlement aux projets routiers, notre politique de développement des infrastructures réservera une place de choix au mode de transport aérien à travers :

- l'achèvement des travaux d'extension et de modernisation de l'Aéroport de Bamako-Sénou;
- le renforcement des capacités de traitement de l'Aéroport de Kayes Dag-Dag par l'accélération des travaux de construction du dépôt de carburant jet A1 ;
- la poursuite des recherches de financement de l'Aéroport de Kidal.

A terme, notre politique de développement des infrastructures visera trois (3) objectifs à savoir :

- le renforcement des échanges, l'intégration des économies et la valorisation de nos potentiels agricoles et miniers ;
- l'accessibilité des populations aux services sociaux de base, notamment les structures scolaires et sanitaires ;
- l'amélioration globale des conditions de vie de nos concitoyens.

Dans le domaine de **l'Urbanisme et de l'Habitat**, notre action portera sur l'accès du plus grand nombre de nos concitoyens à un habitat décent notamment à travers :

- le démarrage des travaux de réalisation de 5 000 logements sociaux ;
- la réalisation de 1 000 logements cofinancés par l'Etat et la Banque Islamique de Développement ;
- la construction des voies d'accès aux logements sociaux des Coopératives d'Habitat de N'Gouana et de Sébénicoro ;
- la création d'un Observatoire National des Villes, qui sera un centre d'information, de réflexion prospective permettant d'appréhender la ville dans sa globalité et de donner aux citoyens la possibilité d'intervenir de façon responsable sur leur environnement ;
- la promotion de la spécificité culturelle des villes et le renforcement de la démocratie locale, avec l'accroissement et l'animation d'espaces de culture et de loisirs ;
- le développement des potentialités de chaque ville par la création d'emplois et de richesses, l'amélioration du recouvrement des ressources locales et le renforcement de la cohésion sociale et de la lutte contre la marginalisation des couches défavorisées.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

L'accès des populations à l'énergie fait partie de nos préoccupations majeures.

En effet, le Gouvernement planifie d'importantes actions visant à accroître l'accès des populations à l'électricité et cela dans les meilleures conditions de prix et de sécurité.

La fourniture de l'électricité, la production de l'énergie propre, à savoir l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'énergie éolienne à des coûts compétitifs se substitueront progressivement à la production de l'énergie thermique.

D'ici à 2017, une capacité d'environ 133 MW d'énergie solaire sera installée en vue de renforcer le parc de production du réseau interconnecté. Il en sera de même, en milieu rural où plusieurs localités seront dotées de centrales hybrides c'est-à-dire en thermique combiné avec le solaire. Certains sites hydroélectriques seront aménagés en particulier Kénié, Gouina, Sotuba 2 pour une puissance totale d'environ 190 MW.

En outre, de nouveaux mécanismes de financement seront mis en œuvre pour assurer la réalisation d'un vaste programme de développement du secteur énergétique. Il s'agit principalement de la promotion du Partenariat Public-Privé pour la réalisation d'infrastructures d'énergie électrique.

En ce qui concerne **l'accès des populations à l'eau potable**, les actions du Gouvernement porteront sur :

- la réalisation des travaux du Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Bamako à partir de Kabala, et des travaux de réhabilitation et d'extension du Système d'approvisionnement en eau potable dans les centres extérieurs du périmètre concédé pour environ 270 milliards de F CFA ;
- la réalisation de 500 points d'eau modernes ;
- 50 Systèmes hydrauliques Villageois améliorés ;
- 128 Systèmes d'Adduction d'Eau Potable, Sommaires et Complètes avec 1 353 bornes dans les centres semi-urbains et ruraux ;
- la réhabilitation de 100 pompes à motricité humaine et de 10 systèmes d'adduction d'eau sommaires dans les centres semi-urbains et ruraux.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine des **Mines**, les actions consisteront à faire dudit secteur, un véritable levier de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté.

Dans ce sens, le Gouvernement s'attèlera :

- à la promotion de nouveaux indices miniers et pétroliers ;

- à la relecture du Code minier et pétrolier ;
- à la réalisation de l'Ecole Africaine des Mines ;
- au renforcement des capacités des collectivités locales pour qu'elles puissent mieux bénéficier des retombées du secteur ;
- au recensement des orpailleurs et des sites d'orpaillage ;
- au diagnostic des conventions minières ;
- à l'informatisation du cadastre minier ;
- à la mise en œuvre des programmes de désenclavement routier et d'électrification des régions minières ;
- au renforcement de la coopération technique avec les partenaires, pour la construction d'un laboratoire moderne dans les locaux du Programme pour le Développement des Ressources Minérales.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de la **Fonction Publique**, le Gouvernement s'attèlera à :

- la mise en œuvre des résultats du contrôle physique des fonctionnaires et des contractuels de l'Etat et des Collectivités Territoriales ;
- l'opérationnalisation du logiciel de gestion des ressources humaines ;
- l'adoption du document de politique de formation des ressources humaines ;
- la relecture du Statut Général des Fonctionnaires et du statut des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Dans le domaine du **Travail et du Dialogue Social**, le Gouvernement élaborera un Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement (2^{ème} Génération) et mettra en place un Conseil National de Dialogue Social.

Dans le domaine de la **Réforme de l'Etat**, le Gouvernement procédera à la révision de la Constitution. Il veillera à l'institutionnalisation de la Gestion Axée sur les Résultats et à l'adoption du nouveau Programme de la Réforme de l'Etat.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de **l'accès à l'Education**, il s'agira de maintenir un climat scolaire apaisé par un dialogue social permanent, et de poursuivre la réalisation d'infrastructures adéquates tout en améliorant la qualité de notre enseignement.

Dans cette perspective, le Gouvernement entend :

- construire, réhabiliter et équiper environ 1 250 salles de classes ;
- recruter 484 enseignants de l'Enseignement supérieur et 4 072 pour les autres ordres d'enseignement ;

- accélérer la construction et l'équipement des Académies d'Enseignement de Douentza et des Centres d'Animation Pédagogiques de Wabaria, Tin-Essako, Abéibara, Léré, Ansongo, Bourem, Gao, Ménaka, Diré, Goundam, Tombouctou, Niafunké, Gourma-Rharous ;
- créer 30 centres pour le programme accéléré de scolarisation des enfants âgés de 8 à 12 ans dans les zones d'insécurité ;
- réaliser 1000 points d'eau et des infrastructures d'hygiène et d'assainissement, prioritairement dans les régions de Koulikoro, Ségou, Mopti et le District de Bamako ;
- construire et équiper 645 Ecoles à Classe Unique dans les zones à faible densité de population scolaire, prioritairement dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou, puis Kayes, Koulikoro et Ségou ;
- équiper les ateliers des lycées techniques de Sévaré, Sikasso et Ségou.

Sur le même registre, il sera procédé à :

- la fourniture et à la distribution de kits ustensiles dans les écoles des Académies de Kati, de Ségou, de San, de Mopti et de Douentza pour le fonctionnement des cantines scolaires ;
- la formation de 150 nouveaux enseignants des Ecoles à Classe Unique par an.

Toujours dans le domaine éducatif, le Gouvernement assurera :

- le suivi de l'exécution des fonds transférés de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux services déconcentrés de l'Education ;
- la généralisation du modèle de Comité de Gestion Scolaire fonctionnel ;
- le renforcement des capacités des élus et des services déconcentrés dans le domaine de la gestion des ressources transférées, à travers notamment la définition de critères d'allocation des ressources, la production d'un outil de planification ;
- l'élaboration du manuel de procédures d'évaluation et de certification des établissements privés d'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire.

En outre, le Gouvernement prendra toutes les mesures pour :

- mettre en œuvre les recommandations pertinentes de la concertation nationale sur l'avenir de l'Enseignement supérieur ;
- élaborer et mettre en œuvre la phase II du Programme Décennal de Développement de l'Education, prenant en compte les différentes approches entre les ordres d'enseignement ;
- améliorer la gouvernance des structures d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ;
- diversifier et améliorer l'offre de formation ;
- dynamiser la recherche tout en valorisant ses résultats.

Toutes les dispositions seront prises pour la réalisation de la nouvelle Université Internationale de Tombouctou ainsi que les Universités de Gao et de Sikasso.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière de **Santé**, le Gouvernement s'attèlera à :

- réduire la morbidité et la mortalité maternelles, néonatales, infantiles et infanto-juvéniles ;
- mettre à échelle les soins essentiels dans la communauté en prenant en compte les agents de santé communautaire et les relais ;
- mettre en œuvre le plan stratégique national révisé de développement des ressources humaines pour la santé ;
- renforcer les infrastructures sanitaires par la construction de nouveaux Centres de Santé Communautaires, Centres de Santé de Référence, du nouvel hôpital de Kayes, du Centre Ophtalmo-pédiatrique de l'IOTA, des Centres d'Hémodialyse des Hôpitaux de Sikasso et de Mopti, du Centre de prise en charge de la drépanocytose et de la Banque de Sang à l'Hôpital de Mopti ;
- assurer un meilleur accès aux produits pharmaceutiques et sanguins de qualité ;
- réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits ;
- poursuivre la mise en œuvre de la réforme hospitalière ;
- renforcer les capacités des structures à tous les niveaux en matière de développement et de suivi des activités d'hygiène publique ;
- mettre en œuvre les recommandations des Etats Généraux sur la Santé ;
- mettre en œuvre la politique nationale de nutrition, le plan stratégique national de la santé de la reproduction et celui de la lutte contre les maladies non transmissibles ;
- développer un système de financement permettant une meilleure mobilisation et utilisation des ressources financières ;
- améliorer l'accès aux services de santé ;
- améliorer la gouvernance du système sanitaire et social en tenant compte du genre.

Les efforts seront poursuivis pour surveiller l'évolution de la situation épidémiologique du pays, notamment en ce qui concerne la maladie à virus Ebola, mais aussi pour intensifier la lutte contre les autres maladies.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de **l'accès à l'Emploi et à la Formation Professionnelle**, le Gouvernement travaillera à la création de 200 000 emplois d'ici à l'horizon 2018.

A cet effet, il poursuivra :

- la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi et de son Plan d'Actions 2015-2017 adopté par le Gouvernement ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du 3^{ème} Programme Emploi Jeunes ;
- la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle, qui est le Plan opérationnel de la Politique Nationale de Formation Professionnelle.

Dans le même sens, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de projets et programmes majeurs parmi lesquels on peut citer :

- le Projet de Formation Professionnelle, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes Ruraux ;
- le Projet d'Amélioration de la Compétitivité des Entreprises par la Formation, destiné à des entreprises maliennes dans le domaine agricole ;
- le Projet de Développement des Compétences et Emploi des Jeunes, pour contribuer à l'amélioration de l'éducation, de l'emploi des jeunes et au financement des entreprises des jeunes.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de la **construction citoyenne**, la transformation de l'énorme potentiel qu'est la jeunesse en une force au service de la société malienne, constituera un axe primordial de l'action gouvernementale.

A cet effet, le Gouvernement entreprendra :

- la diversification des actions de promotion en direction de la Jeunesse ;
- l'intensification des actions du Programme National de Volontariat et du Service National des Jeunes ;
- la mise en œuvre d'un vigoureux programme de construction citoyenne.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de la **Culture, de l'Artisanat et du Tourisme**, le Gouvernement veillera à créer les conditions favorables à l'émergence d'une véritable culture entrepreneuriale, à la protection des droits d'auteur, des droits des artistes.

Pour atteindre cet objectif, il sera procédé à la mise en œuvre des Plans d'actions 2014-2018 desdits secteurs. Dans ce cadre, le Gouvernement mettra en place, un fonds national de développement touristique, un fonds d'aide à l'industrie cinématographique et une banque de la culture.

En outre, le Gouvernement poursuivra le processus de réhabilitation des bibliothèques, de sauvegarde des manuscrits anciens et de reconstruction des sites et mausolées du Nord du Mali.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le cadre de **l'accroissement de la participation politique des femmes et du leadership féminin**, le Gouvernement veillera à :

- poursuivre les efforts de promotion de l'égalité des chances d'accès des hommes et des femmes aux fonctions électives et nominatives ;
- rendre fonctionnels les mécanismes institutionnels d'orientation, d'impulsion et de suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Mali ;
- mettre en place des programmes d'autonomisation des femmes ;
- mettre en place des dispositifs communautaires de régulation et de prévention des conflits conjugaux et des abus et violences sur les femmes ;
- réaliser des collectes et traitements de données et produire des rapports sur la situation des femmes au Mali.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de **la création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au plein épanouissement de l'enfant**, le Gouvernement s'attèlera à :

- élaborer et mettre en œuvre un programme de placement familial et de l'adoption internationale des enfants ;
- adopter et disséminer un Code de protection de l'Enfant ;
- mettre en place des dispositifs communautaires de régulation et de prévention des abus et violences sur les enfants ;
- réaliser des collectes et traitements de données et des rapports sur la situation des enfants au Mali.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine du **Sport**, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement du Sport, assortie de son Plan d'actions 2016-2020.

Il s'agira de faire du secteur un moyen :

- d'affirmation des aptitudes physiques ;
- d'épanouissement des citoyens;
- d'amélioration de la qualité de la vie;
- de consolidation de la paix et de l'unité nationale ;
- de rayonnement international et de renforcement de la coopération avec les autres nations.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le Mali a inauguré depuis 1992, une ère de démocratie pluraliste fondée sur une Constitution qui institue l'Etat de droit et consacre le principe de la libre administration des Collectivités Territoriales.

Le Gouvernement entend approfondir **la décentralisation** à travers **la régionalisation**.

Dans ce sens, le Gouvernement s'attachera à :

- promouvoir le développement territorial équilibré des régions à travers la définition d'une orientation claire des modalités de mise en œuvre de la régionalisation ;
- améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales ;
- renforcer l'accompagnement de l'Etat, notamment par un meilleur exercice de la tutelle administrative, la généralisation de la signature de contrats-plans avec les collectivités régions, la poursuite et l'accroissement des transferts de ressources aux collectivités territoriales et l'opérationnalisation des Agences de Développement Régional ;
- relire les textes relatifs au statut du District de Bamako pour en faire une collectivité territoriale unique afin d'améliorer la gouvernance ;
- accroître le financement de la décentralisation selon un mécanisme de transfert de 30 % des recettes fiscales de l'Etat aux collectivités territoriales à l'horizon 2018 ;
- encourager et promouvoir le financement sur ressources propres des collectivités, en complément de celui assuré par l'Etat ;

- assurer la pérennité du financement des activités de formation du Centre de Formation des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière d'**Aménagement du Territoire, de Politique de Population et de Statistique**, le Gouvernement veillera à :

- l'élaboration de la Loi d'Orientation sur l'Aménagement du Territoire ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas Régionaux et Locaux d'Aménagement du Territoire ainsi que des Schémas Directeurs d'Urbanisme ;
- la mise en œuvre du projet « Autonomisation de la Femme et Dividende Démographique au Sahel » ;
- la création d'un Centre de Formation et de Perfectionnement des agents du Système Statistique National et d'un Fonds National de Développement de la Statistique ;
- l'opérationnalisation du nouveau programme de renforcement des capacités au profit de l'Administration, du Secteur privé et de la Société civile ;
- l'amélioration de la gouvernance politique des collectivités locales à travers la formation des acteurs.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour réussir la décentralisation, il faut approfondir la déconcentration. Dans ce sens, le Gouvernement poursuivra le programme de réhabilitation, de construction et d'équipement des infrastructures des circonscriptions administratives.

Il en sera de même du prochain redéploiement de l'Administration dans toutes les localités du pays.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans les domaines du **Développement du secteur privé, du Partenariat Public-Privé et de la microfinance**, les efforts du Gouvernement porteront sur :

- la promotion des produits locaux, artisanaux et industriels tant au niveau national qu'à l'exportation ;
- l'élaboration du cadre règlementaire du Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- la mise en œuvre du plan d'urgence d'assainissement et de relance du secteur de la microfinance ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la microfinance et de son plan d'actions 2015-2018 ;

- la poursuite des activités du Programme de Microfinance Rurale ;
- l'amélioration continue du climat des affaires par l'adoption et la mise en œuvre du Plan Stratégique Opérationnel 2015-2018.

Dans cette perspective, il sera organisé courant 2016 à Bamako, le Forum de l'Investissement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La démocratie, la consolidation de l'Etat de droit et la bonne gouvernance auxquelles nous aspirons, doivent nécessairement être adossées à une justice moderne, indépendante et impartiale.

Cela m'amène à aborder la troisième ligne directrice, et non des moindres, de l'action gouvernementale.

III. PROMOTION DE LA JUSTICE ET DE L'EQUITE

L'amélioration de la qualité du service public de la justice retiendra donc toute notre attention, pour assurer une meilleure protection des droits et des libertés des citoyens, assurer la sécurité juridique des investissements et rapprocher davantage la justice du citoyen.

Dans le domaine de **la Réforme de la Justice, de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée**, l'action du Gouvernement portera sur :

- l'adoption du document de Politique de la Réforme et de son Plan d'actions ;
- l'adoption d'une loi portant statut des fonctionnaires du cadre de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée ;
- l'opérationnalisation des Centres d'écoute mobiles, des Bureaux de suivi des dossiers de lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière, et du Bureau des Requêtes.

Pour **la réhabilitation de l'Institution Judiciaire**, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la carte judiciaire et procéder à la relecture :

- de la loi organique portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- du Statut de la Magistrature ;
- des textes relatifs à l'Inspection des Services Judiciaires ;
- des textes relatifs à la Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau.

En outre, le Gouvernement veillera à :

- l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des personnels juridiques et judiciaires ;
- la construction ou la réhabilitation de juridictions en tenant compte de la mise en œuvre de la nouvelle carte judiciaire ;
- la construction de nouvelles maisons d'arrêt modernes et sécurisées dans les localités ci-après :
 - * Région de Kayes : Kayes, Diéma, Kéniéba ;
 - * Région de Koulikoro : Kati, Ouélessébougou, Fana, Kangaba, Kéniéroba ;
 - * Région de Sikasso : Sikasso, Yorosso, Koutiala, Kignan ;
 - * Région de Ségou : Baraouéli, Markala, Kimparana ;
 - * Région de Mopti : Djenné, Koro, Bankass, Douentza ;
 - * Région de Tombouctou : Goundam, Niafunké, Gourma-Rharous ;
 - * Région de Gao : Bourem, Gao ;
 - * Région de Kidal ;
 - * District de Bamako.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière de **lutte contre la corruption et la délinquance financière**, le Gouvernement a engagé une réforme institutionnelle des services de contrôle de l'Administration, fondée sur l'efficacité et la responsabilité de tous les gestionnaires des ressources publiques.

Dans cette perspective, la Stratégie Nationale du Contrôle Interne a été adoptée par le Gouvernement. Elle vise à instituer un contrôle interne performant, favorisant la bonne gouvernance et le service aux citoyens.

Dans le même sens, le Mali a déjà adopté la Loi n°2013-031 du 23 juillet 2013 portant approbation du Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques.

Par ailleurs, le Gouvernement intensifiera les actions déjà en cours, notamment la mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière. A cet effet, les actions suivantes sont envisagées :

- l'opérationnalisation de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite ;
- la relecture et la mise en œuvre de la loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite ;
- le renforcement des moyens matériels et humains des Pôles économiques et financiers ;

- le renforcement des moyens matériels et humains de l'Inspection des Services Judiciaires, des Chambres d'Accusation et des Chefs de juridiction et de parquet pour un contrôle plus accru et efficient du travail judiciaire ;
- l'élaboration ou la révision des Codes d'éthique et de déontologie des professions juridiques et judiciaires ;
- l'adoption d'une politique de promotion de la culture du mérite et de l'intégrité dans la nomination aux postes de responsabilité.

Dans le domaine de **la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la Traite des Personnes, les Trafics illicites et le Terrorisme**, le Gouvernement entend poursuivre :

- l'opérationnalisation du Pôle spécialisé de lutte contre la criminalité organisée, par la mise à disposition de locaux, de moyens matériels et humains conséquents ;
- le renforcement des capacités du Comité National de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes et les Pratiques assimilées, et la mise à disposition d'équipements, de moyens matériels et financiers ;
- la mise en œuvre du Plan d'actions 2015-2017 de Lutte contre la Traite des Personnes et les Pratiques assimilées.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En ce qui concerne **la protection des droits humains et la justice transitionnelle**, le Gouvernement s'attèlera :

- à l'adoption et à la mise en œuvre d'un document de politique en matière de protection et de promotion des droits humains et son plan d'actions ;
- à l'amélioration des conditions de détention ;
- à la lutte contre l'impunité ;
- au renforcement des capacités des acteurs de la justice et de la société civile dans le domaine de la protection et de la promotion des droits humains ;
- à l'adoption et à l'opérationnalisation du Conseil National des Droits de l'Homme et des Libertés.

A côté de la justice classique, le Gouvernement entend mettre en place une **justice transitionnelle**.

Cette justice vise à concilier le besoin de justice avec l'exigence d'une paix durable, en vue de parvenir à une véritable réconciliation nationale.

C'est pourquoi, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des recommandations du Colloque National sur la justice transitionnelle, tenu en juin 2013.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

A propos de la **Réconciliation Nationale**, l'on notera :

- l'adoption de la Loi n°2012-025 du 12 juillet 2012 portant indemnisation des victimes de la rébellion du 17 janvier 2012 et du mouvement insurrectionnel du 22 mars 2012 ; l'élaboration du projet de décret d'application de ladite loi est en cours ;
- la tenue des Assises sur le Nord du Mali ;
- l'organisation de fora locaux, régionaux et nationaux ;
- l'organisation de conférences, séminaires, ateliers et manifestations culturelles ;
- les rencontres intercommunautaires et intracommunautaires.

Faisant suite à la signature de l'Accord de Paix, le Gouvernement s'attèlera à :

- l'opérationnalisation de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ;
- l'organisation de la conférence d'entente nationale ;
- l'élaboration d'une charte nationale pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale ;
- la valorisation du statut des autorités traditionnelles.

Dans le domaine de la **Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord du Mali**, les efforts du Gouvernement porteront sur :

- le retour des réfugiés et personnes déplacées internes, en veillant sur les stratégies de solutions durables ;
- la mise en œuvre du Programme de Développement Accéléré du Nord du Mali et la mise en place d'un fonds de cohésion et de solidarité ;
- le renforcement de la protection sociale, en mettant un accent particulier sur la gestion des personnes handicapées et des personnes âgées.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le retour des personnes déplacées se poursuit conformément au chronogramme établi par les ministères sectoriels impliqués dans le processus, avec l'accompagnement des partenaires notamment le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et les pays d'accueil que sont le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie.

C'est ainsi que des accords tripartites ont déjà été signés avec le Niger et le Burkina Faso. Bientôt, il en sera de même avec la Mauritanie.

En outre, le Gouvernement procédera à :

- l'adoption et à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Action Humanitaire ;
- la mise en place du Conseil National de l'Action Humanitaire et du mécanisme pour les situations d'urgence ;
- la poursuite des actions de plaidoyer pour la mobilisation des ressources.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le 15 mai 2015, le Gouvernement a signé à Bamako, « l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ».

Cet accord exprime la ferme volonté du Gouvernement de s'inscrire dans la dynamique de la paix, de la stabilité sociale et de la réconciliation nationale.

C'est le lieu pour moi, de réitérer mes sincères remerciements à la Médiation internationale conduite par l'Algérie pour les efforts inlassables déployés tout au long du processus d'Alger.

La mise en œuvre de cet Accord, qui mobilisera d'importantes ressources humaines, matérielles et financières, appellera à une grande solidarité nationale et internationale.

Le Gouvernement a prévu, dans ce cadre, l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement de l'Accord, avec l'accompagnement de la Médiation internationale.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine des **relations internationales**, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour le rayonnement continu de notre pays sur la scène internationale. Il intensifiera les initiatives et les actions en cours, afin d'apporter des réponses appropriées aux conséquences de la crise.

Par ailleurs, le Gouvernement œuvrera au renforcement et à la modernisation de l'outil diplomatique. Il poursuivra son engagement pour la promotion de l'intégration africaine, la protection et la promotion des intérêts économiques des Maliens de l'Extérieur.

En outre, il continuera à s'investir pour la promotion des relations de bon voisinage avec tous les pays frères qui nous entourent, et pour la paix et le développement économique de la sous-région et du continent.

Dans cette optique, il est prévu l'ouverture de nouvelles ambassades étrangères au Mali.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication sera au cœur de la modernisation de l'Administration et du travail gouvernemental.

En vue de réduire la fracture numérique, l'Etat mettra en œuvre la stratégie d'accès des zones rurales et des localités isolées au service des télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication. De nouveaux équipements de haute technologie seront acquis et installés, en vue d'un meilleur suivi de la qualité du service offert par les opérateurs du secteur.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Vous conviendrez avec moi que dans un contexte de sortie de crise, le rôle de la **Communication** est essentiel. A cet égard, le Gouvernement se dotera d'une stratégie de communication qui réservera une place de choix à l'usage de nos langues nationales, dont la mise en œuvre sera confiée à une structure publique pérenne.

Pour fédérer l'ensemble des initiatives, le Gouvernement adoptera et mettra en œuvre très prochainement un document de politique nationale de l'économie numérique et son plan d'actions à l'horizon 2020.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le Mali continue de compter sur l'accompagnement de la Communauté internationale qui a manifesté une solidarité sans précédent à l'égard de notre peuple.

A cet égard, le Gouvernement veillera à la mobilisation des partenaires à l'identification et à la multiplication des actions de coopération dans le cadre d'une diplomatie de développement. Il s'attèlera également à la mobilisation des financements extérieurs au profit du secteur privé malien, moteur de notre développement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La promotion et la protection des intérêts de la diaspora malienne à travers le monde constituent une préoccupation constante du Gouvernement. C'est pourquoi, il s'emploiera à :

- la mise en œuvre de la Politique Nationale de Migration et son plan d'Actions ;
- l'assistance et à la protection des Maliens de l'Extérieur en détresse ;
- l'appui à l'orientation et à la réinsertion des Maliens rapatriés ;
- la réalisation de la Banque et de la Maison des Maliens de l'Extérieur.

C'est le lieu de féliciter les Maliens de l'Extérieur, pour leur importante contribution au développement économique et social du pays.

En effet, la mobilisation de la diaspora malienne tant sur le plan financier, humanitaire que sur le plan de la sensibilisation, a été efficace et bénéfique pour le Mali. Son rôle et son accompagnement durant la crise, ont été considérables.

Il y a lieu de l'encourager et de lui rendre un vibrant hommage pour cet élan de solidarité.

Je voudrais aussi saluer et remercier la Société civile dans toutes ses composantes, les partis politiques pour leur contribution de qualité qui a permis une large sensibilisation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays pour l'avènement d'une paix durable.

S'agissant des leaders religieux, je voudrais les remercier pour leur disponibilité constante et leur contribution de qualité dans la recherche de la paix et de la cohésion sociale.

**Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Les défis sont immenses et nécessitent la mobilisation de toutes les maliennes et de tous les maliens pour les relever.

Je ne doute point de l'accompagnement de toutes et de tous au service de notre peuple.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Telle est la substance de cette Déclaration de Politique Générale que j'ai l'insigne honneur de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée.

Je vous remercie de votre aimable attention. /.